



# Communiqué de presse



PRÉFET DE LA  
HAUTE-GARONNE

Toulouse, le  
15 avril 2019

## Essai mensuel des sirènes d'alerte du mois de mai 2019

Les essais mensuels des sirènes d'alerte relevant de l'État, des communes et des établissements industriels autres que les aménagements hydrauliques ont lieu le premier mercredi de chaque mois à 12h15.

Les deux premiers mercredi de mai 2019 étant fériés, le prochain essai mensuel aura lieu **jeudi 2 mai 2019 à 12h15**.

### Quelques informations concernant le SAIP :

Les sirènes d'alerte implantées sur le territoire national qui sonnent pour essai le premier mercredi de chaque mois, à midi, datent de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) (environ 4500 sirènes). Ce réseau a été mis en place à partir de 1948 pour faire face à une attaque aérienne.

Le vieillissement du réseau et l'évolution des risques ont nécessité une modernisation de l'alerte.

C'est pourquoi le ministère de l'Intérieur procède actuellement au déploiement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP).

La mise en place de ce nouveau système a été l'occasion de revoir l'implantation des sirènes afin de mieux prendre en compte les nouvelles natures de risques et répondre de manière plus pertinente aux besoins actuels de la population.



### Contacts Presse

1, place Saint-Étienne  
31038 TOULOUSE  
CEDEX 9

☎ 05.34.45.34.45

*Vous pouvez consulter  
les précédents  
communiqués de  
presse à l'adresse  
suivante :*

[www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués](http://www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués)

### Qu'est ce que le SAIP ?

Le SAIP est un ensemble d'outils (dont font partie les sirènes) qui permet la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités lors d'un événement d'une particulière gravité ou en situation de crise (catastrophe naturelle ou industrielle, attentat terroriste), aux personnes qui sont susceptibles d'en subir les effets.

Son déclenchement est de la compétence du maire et du préfet, voire du ministère de l'Intérieur.

Le SAIP mobilise plusieurs vecteurs d'alerte et d'information de la population comme les sirènes ou la diffusion de l'alerte à des opérateurs relayant avec leurs propres moyens ces informations (notamment panneaux à messages variables et radios).

Pour ce qui concerne les sirènes, le déploiement du SAIP consiste à raccorder des sirènes existantes à ce système et à en installer des nouvelles.

Dans le département de la Haute-Garonne, ce sont 135 sirènes (51 existantes et 84 nouvelles) qui seront raccordées au SAIP. Le déploiement est en cours. A cette occasion des essais sonores ont lieu à chaque raccordement d'une sirène au SAIP.

### **Pour mémoire, rappel des consignes générales de comportement en cas d'alerte**

#### **Au signal, il faut :**

- Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées....)
- Arrêter climatisation, chauffage et ventilation
- Se mettre à l'écoute de la radio

#### **Ce qu'il ne faut pas faire :**

- Rester dans son véhicule
- Aller chercher les enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité)
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours)
- Rester près des vitres
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors
- Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion)
- Quitter l'abri sans consigne des autorités

**Des consignes spécifiques** sont également applicables pour chaque risque : par exemple, en cas de risque de rupture de barrage, il faut rejoindre un point haut de la commune.

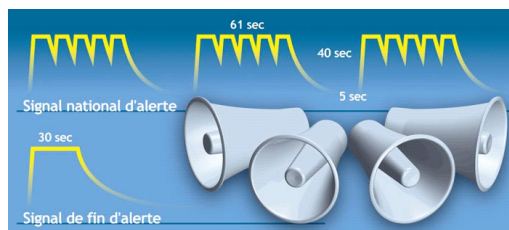
**Dans tous les cas, il faut suivre les consignes des autorités.**

### **Rappel des caractéristiques du signal national d'alerte**

**Le signal d'alerte** : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

**Le signal de fin d'alerte** : son continu de 30 secondes

**Les essais mensuels** : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes le premier mercredi de chaque mois à midi



Pour plus d'informations :

- sur l'alerte et l'information des populations :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/alerte>

- sur les risques majeurs en Haute-Garonne :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>